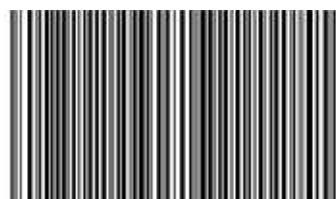


La question des Droits de l'Homme en Afrique fait débats récurrents et d'actualité . Il en est de même pour la problématique du droit pénal international et de l'épineuse question du Franc CFA. Ces questions méritent d'être étudiées avec un recul scientifique . Le présent ouvrage collectif s'y prête bien en présentant un tableau retro/introspectif de la situation des Droits de l'Homme au sens large et celui du contexte monétaire du Franc CFA en Afrique. (...)

Direction de l'ouvrage
Koffi Ganyo AGBEFLE



978-2-493659-14-9

LE FRANC CFA , LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT PENAL INTERNATIONAL (...)

Coordonné par Prof. Marc RICHEVAUX

ISBN : 978-2-493659-14-9

Février 2023

LE FRANC CFA , LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT PENAL INTERNATIONAL : LE MIROIR AFRICAIN



Coordination de l'ouvrage : ACAREF/ Bureau Afrique, Lomé Togo.
Avec le soutien de : OEP (Observatoire Européen du Plurilinguisme),
Paris France.



Février 2023

*Le franc CFA, les droits
de l'homme et le droit
pénal international : le
miroir africain.*



ACAREF

Ouvrage collectif édité par l'ACAREF

(Académie Africaine de Recherche et d'Etudes Francophones)

en collaboration avec

L'OEP (Observatoire Européen du Plurilinguisme)

Paris-France

Coordonné par

Marc RICHEVAUX

ISBN : 978-2-493659-14-9



Publié chez EFUA (Editions Francophones Universitaires d'Afrique), Lomé Togo - Février 2023

Le franc CFA, les droits de l'homme et le droit pénal international : le miroir africain.

Direction de l'ouvrage

Koffi Ganyo AGBEFLE

Ouvrage collectif édité par l'ACAREF

(Académie Africaine de Recherche et d'Etudes Francophones)

En collaboration avec l'OEP

(Observatoire Européen du Plurilinguisme), Paris-France

ISBN : 978-2-493659-14-9



Toute reproduction interdite
sans l'autorisation de l'éditeur
Copyright, ACAREF-DELLA/EFUA

Le contenu de **ces articles** ou opinions d'expert **n'engagent** que leurs **auteurs**.

Maquette de couverture : AMEWOU Koffi, ACAREF/Bureau Afrique, Lomé

Mise en page : KPATI Adzo Dzinedzomi, ACAREF/Bureau Afrique, Lomé

Comité scientifique

- AFELI Kossi Antoine, Université de Lomé, Togo
- AGRESTI Giovanni, Université Bordeaux Montaigne, France
- AKASI Clément, University of Howard, USA
- BADASU Cosmas. K., Université de Legon, Ghana,
- BLANCHET Philippe, Université de Rennes 2, France
- DAO Yao, Université de Lyon 2, France
- DEVRIESERE Viviane, Isfec Aquitaine, Bordeaux France
- DOSSOU Paulin Jésusin, Université Parakou, Bénin
- ELHADJI YAWALE MAMAN, Université de Zinder, Niger
- FRATH Pierre, Université de Reims, France
- KOUDJO Bienvenu, Université d'Abomey Calavi, BENIN
- LEMAIRE Eva, Université d'Alberta, Canada
- LEZOU KOFFI Aimée-Danielle, UFHB, Abidjan, Côte d'Ivoire
- NUTAKOR Mawushi, Université de Legon, Ghana
- RICHEVEAUX Marc, Institut CEDIMES, France
- SORBA Nicolas, Université de Corse, France
- SOW N'diémé, Université e Ziguinchor, Sénégal
- TCHAGNAOU Akimou, Université de Zinder, Niger
- TCHEHOUALI Destiny, Montréal, Canada
- TREMBLAY Christian, OEP, Paris France
- TUBLU Yves, CELHTO UA Niamey, Niger
- VAHOUE, K. Marcel, Université FHB, Cocody, Côte d'Ivoire
- YEBOUA Kouadio D., ENS UFH Côte d'Ivoire
- YENNAH Robert, Legon University, Ghana
- FAULKNER Morgan, St Francis Xavier University Antigonish, Canada
- LAMIAE Slaoui, Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation, Maroc, Fès.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	05
Marc RICHEVAUX	
SUIVI DES INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DU PGES DU CHANTIER DE BERECINGOU POUR LE PROJET DE RENFORCEMENT ET DE LA REHABILITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE REGIONAL ET A COTONOU.....	10
Codjovi MINGNANNOU	
Awali ABDOULAYE & Gbégnimon HINDE	
LA SAISINE DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE LA CRISE POSTELECTORALE IVOIRIENNE.....	28
Lébédagou Arsène Déléwendé SIBITI	
PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU SPORT AU BURKINA FASO : CONTRIBUTION DU COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET DES SPORTS.....	43
Ouambi Charles ZONGO	
Salfo ILBOUDO & Boukaré OUEDRAOGO	
LES ENJEUX DE LA PROTECTION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	54
Cyrile Daniel MOUKOKO KIBAMBA & Flore MANTSOUNGA	
L'INFORMATION DES BILLETS DU FRANC CFA : L'AXIOLOGIE DU TEXTE VISUEL.....	65
Clémentine LOKONON	
LA MONNAIE FRANC CFA, UNE ENTORSE A LA SOUVERAINETE.....	82
Fabrice Guehi DIAGONE	

Introduction

Le franc CFA, les droits de l'homme et le droit pénal international : le miroir africain.

Cet ouvrage collectif qui réunit des contributions d'enseignants-chercheurs et chercheurs africains se penche sur quelques-uns des problèmes actuels de l'Afrique vue sous l'angle des relations internationales et de la monnaie en mettant en lumière son contexte **HISTORIQUE**, son **ÉTAT DES LIEUX** actuel, ses **DEFIS** et ses **PERSPECTIVES**.

Des titres comme : **L'INFORMATION DES BILLETS DU FRANC CFA : L'AXIOLOGIE DU TEXTE VISUEL** de Clémentine LOKONON du Bénin ; ou encore **LA MONNAIE FRANC CFA, UNE ENTORSE A LA SOUVERAINETE** de Fabrice Guehi Diagoné de la Côte d'Ivoire.

En dehors de ces articles qui apportent la lumière au contexte monétaire francophone en Afrique, des articles relatifs à **LA JUSTICE PENALE INTERNATIONALE A L'EPREUVE DU TERRORISME AU SAHEL : CAS DU MALI** de Ambogou Paul OULA au Mali, aux **ENJEUX DE LA PROTECTION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS** de Cyrile Daniel Moukoko kibamba du Congo en passant par **LA SAISINE DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE LA CRISE POSTELECTORALE IVOIRIENNE** de Lébédagou Arsène Déléwendé SIBITI du Togo, les sujets abordés dans cet ouvrage sont assez variés et diversifiés.

En témoignent aussi les contributions portant sur le **SUIVI DES INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DU PGES DU CHANTIER DE BERECINGOU POUR LE PROJET DE RENFORCEMENT ET DE LA REHABILITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE REGIONAL ET A COTONOU** de Codjovi MINGNANNOU & All au Bénin ; ou encore celle portant sur la **PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU SPORT AU BURKINA FASO : CONTRIBUTION DU COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET DES SPORTS** de ZONGO Ouambi Charles du Burkina Faso qui, à priori, paraissent éloignés des problématiques strictement monétaires et diplomatiques. Mais c'est plutôt la preuve que la politique monétaire¹ ou la diplomatie, ne sont qu'une partie d'un ensemble plus vaste qu'est une politique monétaire souveraine dans une économie et une politique générale et culturelle et une justice tournée vers la protection des sociétés et le bien-être des populations concernées.

¹ Maka, Diallo (1969). « Structure monétaire, commerciale et bancaire des pays d'Afrique tropicale ». *L'Actualité économique*, Vol. 44, n° 4, p. 711-727

Ainsi, chacun de ces textes pris isolément (et dans leur ensemble) expose l'histoire récente et plus ancienne du continent africain du point de vue de son évolution tant sur les plans économiques et sociaux que juridiques en montrant que celui-ci est parfaitement en capacité de relever de tels défis qui lui ouvrent de grandes perspectives en termes de développement monétaire, économique, social, culturelle et écologique que bientôt d'autres pourraient lui envier.

Chacun des auteurs s'est penché sur une partie de l'ensemble qui s'avère finalement d'une remarquable cohérence d'ensemble.

Un auteur de manière très pertinente (et en faisant le lien avec la situation actuelle des pays et la culture des populations) pose la question de la pertinence informationnelle entre le dépôt culturel² que représente les billets du franc CFA et les formes de vie convoquées pour le faire ressortir comme symbole représentatif d'un état supérieur. Ce qui introduit la manipulation des signes pour un message de puissance transcendant le temps et l'espace et constitutif d'une idéologie de développement pour l'émetteur de la monnaie (***L'information des billets du franc CFA : l'axiologie du texte visuel de Clémentine LOKONON du Bénin***).

Comme le montre un autre contributeur, pour un pays, l'absence de maîtrise de l'émission de la monnaie est **une entorse à la souveraineté comme c'est le cas pour le franc CFA**. L'auteur est ici guidée par le souci de démontrer, par une analyse critique, que le franc CFA est une sous-monnaie, une monnaie de servitude, de domination économique. Ce qui l'amène, en s'appuyant sur des théories classiques, à définir ce qu'est la monnaie³ qui, dans le monde contemporain, est l'émanation de l'Etat-nation, et un attribut essentiel de souveraineté. Il démontre toutefois, que l'on peut retenir que le franc CFA constitue une entorse à la souveraineté, car il est créé et géré par la puissance française et imposé à 15 États africains, depuis plus de 70 ans et réprime le crédit à la production et encourage la consommation de produits extérieurs. C'est finalement, une monnaie de servitude qui constitue un blocage socio-économique des pays concernés⁴. (***La monnaie franc CFA, une entorse à la souveraineté*** de Fabrice Guehi Diagoné de la Côte d'Ivoire).

² Edoumba, Pierre (2001). « Aperçu sur les monnaies d'Afrique. » In: *Revue numismatique*, 6e série - Tome 157, p. 105-119;

³ Ruffini Pierre-bruno, (1996), *Les théories monétaires. La pensée économique contemporaine-2* Paris, Éditions du seuil.

⁴ Agbohhou Nicolas, (2016), *Le franc CFA et l'euro contre l'Afrique*, paris, Éditions Solidarité mondiale Pigeaud Fanny et Ndonggo

Samba Sylla, (2018), *L'arme invisible de la françafrique – Une histoire du franc CFA*. Paris, Éditions la découverte.

Si La monnaie franc CFA est une entorse à la souveraineté, il existe aussi d'autres situations de limitation de la souveraineté des Etats africain causées notamment par l'instabilité politique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays ; problèmes que le recours à la cour pénale internationale peut aider à résoudre

En effet, d'autres contributeurs ont montré qu'en dehors des problèmes monétaires, la souveraineté d'un pays peut être limitée par le manque de stabilité politique ou par le manque de maîtrise d'une partie de son territoire. La chute du régime de Mouammar Kadhafi en octobre 2011 et la faillite des États sahéliens ont favorisé l'infestation des pays sahéliens, en particulier le Mali par des groupes terroristes, ce qui créé dans ces territoires une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le terrorisme qui sévit dans la partie septentrionale du Mali depuis près d'une décennie se manifeste par des attaques, embuscades, la pose des engins explosifs improvisés contre les forces de défense maliennes et leurs partenaires, l'imposition de la loi islamique (charia) dans les localités sous occupation accompagnée par de myriades de violations des droits de l'homme dont certaines, peuvent être qualifiées de crimes de guerres (attaques délibérées contre des civils, destruction des mausolées...) et d'autres contre l'humanité (le meurtre, la torture, les violences sexuelles, la persécution, les disparitions forcées). Ces abus ne doivent en aucun cas restés impunis. C'est ce que la contribution de **Ambogou Paul OULA** du Mali met en exergue en insistant sur l'impérieuse nécessité de poursuite contre tous les auteurs des crimes de guerres et contre l'humanité commis au Mali pendant l'occupation des groupes separato-djihadistes y compris ceux encore nombreux ayant échappé à la justice à travers son titre : ***La justice pénale internationale à l'épreuve du terrorisme au sahel : Cas du Mali.***

Cette situation d'instabilité politique et de limitation de la souveraineté peut aussi se produire à travers de processus électoraux parfois contestés ; comme le souligne si bien **Lébédagou Arsène Déléwendé SIBITI** du TOGO, dans sa contribution intitulée : ***La saisine de la Cour pénale internationale dans le cadre de la crise postélectorale ivoirienne.***

Tchundjang Pouemi Joseph, (2020), *Monnaie, Servitude et Liberté. La répression monétaire de l'Afrique.* Yaoundé, Éditions Ouranos.

On l'a vu avec l'incapacité de la République de Côte d'Ivoire à mener un procès de crimes internationaux en interne qui trouve sa raison d'être dans la saisine de la Cour pénale internationale. Cette saisine a validé l'ouverture des enquêtes et poursuites du Procureur de ladite institution (la CPI). Eu égard aux violations des droits de l'homme ayant été commises depuis 2002 jusqu'à la période du second tour des élections présidentielles de 2010, il était de toute évidence question que justice réparatrice et punitive soit faite pour les victimes. Pour ce faire, deux déclarations de saisine de la Cour ont été émises, l'une par l'ancien président, l'autre par le président actuel. Cette étude a essentiellement porté sur la problématique des déclarations de saisine de la CPI dans la crise qui a endeuillé le pays. Voilà qui caractérise la contribution de **Lébédagou Arsène Déléwendé SIBITI**.

On sait par ailleurs que régulièrement violés, difficiles voire impossibles à appliquer⁵ les droits en Afrique. En effet, les droits économiques, sociaux et culturels⁶ sont fragilisés dans des environnements politiques et sociaux caractérisés par l'instabilité et la pauvreté, des atteintes flagrantes sont perpétrées parfois en toute impunité. Garantir ces droits, devient difficile. C'est bien cela que l'article intitulé **Les enjeux de la protection des droits économiques, sociaux et culturels** de **Cyrile Daniel Moukoko kibamba** explore en mettant en exergue les façons dont les commissions des droits de la personne peuvent jouer un plus grand rôle dans la protection et la promotion des droits économiques et sociaux ; de même que l'efficacité de la commission nationale des droits de l'homme, dans la protection et la promotion des droits économiques, sociaux et culturels vis-à-vis du système politique en place.

La contribution de Cadjovi MINGNANNOU, Awali ABDOULAYE, Gbégnimon HINDE qui a pour titre **Suivi des indicateurs de mise en œuvre du PGES du chantier de Berecingou pour le projet de renforcement et de la réhabilitation du réseau de distribution d'électricité régional et à Cotonou**, révèlent les problèmes ou les difficultés que l'on rencontre lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des projets sociaux comme le cas de la gestion de l'environnement dans

⁵ Véronique Champeil-Desplats, "Effectivité et droits de l'homme: Approche théorique", A la recherche de l'effectivité des droits de l'homme, Paris, PU de Paris 10, 2008 pp. 11

1. ⁶ Gardner (1997), les droits économiques sociaux et culturels en question puf

la mise en œuvre des projets de développement PGES qui est un véritable défi au Bénin.

L'ouvrage se termine par une note optimiste du trio **ZONGO Ouambi Charles, ILBOUDO Salfo, OUEDRAOGO Boukaré du Burkina Faso**. En effet sachant que le sport est un moyen d'accès au bien-être de l'Homme, les auteurs nous livrent une étude qui vise à retracer les actions du Comité National Olympique et des Sports Burkinabè (CNOSB) en tant qu'institution œuvrant pour le développement du sport au Burkina Faso depuis ses origines à nos jours. Selon les auteurs, le CNOSB a œuvré au renforcement du capital humain et à la réalisation des infrastructures sportives. ***Promotion et développement du sport au Burkina Faso : contribution du Comité National Olympique et des Sports***, tel est intitulé leur article.

Marc Richevaux

Magistrat

Maître de Conférences

ULCO, FRANCE

Rédacteur en chef

Cahiers du Cedimes